

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Présentation

Les présentes conditions générales de vente (ci-dessous « CGV ») sont conclues entre, d'une part KELYOS Formation SAS, au capital de 3 000 € - RCS Carcassonne 984 307 702 - Naf 8559A - Siret 984 307 702 00014- Déclaration d'activité enregistrée sous le n°(en cours de demande), dont l'objet est de conseiller, de développer, de proposer, d'organiser et de réaliser des formations, des actions de développement de compétences, ou toute autre prestation de services connexe à la formation, et ce, dans tous domaines d'activité, et à la demande d'une clientèle diverse ; et, d'autre part tout client professionnel (ci-dessous « le client »). au site de l'ÉDITEUR à l'adresse URL suivante : www.kelyos-formation.fr implique l'acceptation de l'ensemble des conditions décrites ci-après.

Domaine d'application

Les présentes CGV s'appliquent à tous les conseils, toutes les formations et prestations de services dispensées par Kelyos Formation. Toute Inscription implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes CGV. Le Client reconnaît que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de Kelyos F°, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de prestation de services à ses besoins.

Kelyos F° se réserve le droit de modifier ou de mettre à jour les présentes CGV. Toutefois **les CGV applicables sont celles en vigueur au jour de la commande.**

Réservation et Inscription

Toute réservation doit faire l'objet d'une confirmation écrite, par mail, sous forme d'un bon de commande ou du bulletin d'inscription à adresser à Kelyos Formation. Pour chaque action de développement des compétences, une convention établie selon l'art. L 6353-1 du Code du travail, ou un contrat de prestation sera adressé au client, et devra être retourné signé par le Client, revêtu du cachet de l'entreprise, ce, avant le début de l'action. **Toute inscription ne sera effective qu'à réception de cette convention de formation ou du contrat de prestation dûment signé par le Client.**

En cas de **subrogation de paiement demandée à un OPCA**, il appartient à l'entreprise d'effectuer cette demande avant le début de la formation. **La notification de l'OPCA, et le N° de prise en charge devront impérativement nous être communiqués avant la fin de la formation. A défaut le client sera facturé de l'intégralité du coût du stage**, charge à lui de se faire rembourser ensuite. **Toujours, en cas de subrogation, le Client s'engage à payer les montants non pris en charge par l'OPCA.**

Convocation de formation ou de prestation de service

Les convocations sont adressées au signataire de l'inscription. Elles précisent l'intitulé de l'action, le planning, les horaires, l'adresse et les éléments dont les stagiaires doivent se munir. Elles sont accompagnées du programme spécifiant le nom du formateur, du règlement intérieur, et éventuellement du plan d'accès.

Annulation, Dédit, abandon et Report

Conformément à l'article L6353-5 du Code du Travail, dans le cas d'une **personne physique (ci-dessous « particulier »)** à compter de la date de signature du contrat de formation, le particulier, dispose d'un délai de dix jours pour se rétracter. Ce délai est reporté à 14 jours pour les contrats conclus à distance. Il en informe l'OF par lettre recommandée avec accusé de réception. **Dans ce cas, aucune somme ne peut lui être exigée.**

En cas de dédit par un **client professionnel** à moins de 15 jours francs avant le début de l'action ou d'abandon en cours de formation, et sauf cas de force majeure, Kelyos Formation retiendra sur le coût total, les sommes qu'elle aura réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de ladite action, à savoir 50% au minimum, et pouvant aller jusqu'à 100% pour une annulation survenue dans les 7 jours avant le début de la formation. Cette somme facturée à titre de dédommagement n'est pas imputable au titre de la formation professionnelle et ne peut donc faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par un OPCA. Le client est autorisé à remplacer, sans frais jusqu'à la veille du stage, un participant empêché par un autre participant les mêmes besoins.

Toute formation engagée est due dans son intégralité

Kelyos Formation se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants ou de force majeure, d'annuler la prestation jusqu'à 2 jours avant la date de déroulement prévue de ladite prestation. Un nouveau planning leur sera proposé. Conformément aux dispositions de l'Art. L.6354-1 du code du travail, en cas de modification unilatérale par Kelyos Formation, l'entreprise cliente se réserve le droit de mettre fin à la présente convention ou contrat. Le délai d'annulation étant limité à 2 jours avant la date de début de la formation, il sera dans ce cas procédé à une résorption anticipée de la convention.

Propriété intellectuelle :

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques (quelle qu'en soit la forme) utilisés par Kelyos Formation constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle. Les formateurs de Kelyos Formation conservent l'intégralité de leurs droits d'auteur sur le contenu des formations et sur la documentation remise aux participants. Toute reproduction, modification ou diffusion à des tiers de tout ou partie de la documentation est interdite sans l'accord écrit des intervenants.

Responsabilité :

Kelyos Formation s'engage à réaliser ses prestations avec tout le soin et la compétence dont elle dispose. Kelyos F° n'est pas responsable des objets et effets personnels des clients/stagiaires, ni des dommages causés à leurs matériels. Kelyos F° ne peut en aucun cas être déclarée responsable de dommages indirects tels que perte de données, perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image... Quel que soit le préjudice, la responsabilité de Kelyos F° ne peut être engagée qu'en réparation d'un préjudice direct en raison d'une faute de Kelyos F°.

Facturation et Règlement :

Nos prix sont établis net de taxe. L'organisme de formation atteste être exonéré de TVA (TVA non applicable en vertu de l'article 261-4-4° du CGI)

Aucune réduction n'est accordée hormis dispositions particulières convenues entre les parties

Le coût de nos prestations (forfaitaire ou unitaire) n'inclut pas les frais de déplacement, de repas ou d'hébergement des participants, qui restent à leur charge ou à celle du client.

En cas de règlement partiel ou de défaut règlement par l'OPCO du client, quelle qu'en soit la cause, le solde restant dû ou la totalité sera directement facturée au client.

Nos factures sont réglables à réception, et sans escompte. Tout paiement intervenant postérieurement à la date d'échéance de la facture donnera lieu à des pénalités de retard, calculées à trois fois et demi le taux de l'intérêt légal en vigueur, ainsi qu'à l'indemnité forfaitaire de 40 € due pour frais de recouvrement (art. D441-5 et 441-6 du CC).

Dans le cas où le Client inscrirait un stagiaire sur une action de formation sans avoir procédé au paiement des prestations antérieures, Kelyos Formation pourra refuser d'honorer la commande, et lui refuser l'accès à la formation, sans que le Client ne puisse prétendre à une indemnisation.

Confidentialité :

Les parties s'engagent à ne divulguer, sous aucune forme, les informations et documents de quelque nature que ce soit, auxquels elles auraient pu avoir accès, en amont et lors de l'exécution de la prestation de services.

Protection des données à caractère personnel :

Les informations à caractère personnel que nous collectons sont utilisées par Kelyos F° uniquement **dans le cadre de prestations de formation**. Ces données, nécessaires à l'inscription et à l'exécution de la prestation de formation (Art L6353-9 du CT) sont conservées pendant 10 ans par Kelyos F° (durée légale en droit de la formation)

Conformément à la loi 'informatique et libertés', dite RGPD le stagiaire peut à tout moment, exercer ses droits d'accès, de modification et de suppression des informations des données le concernant en contactant contact@kelyos-formation.fr

Par ailleurs, **l'adresse e-mail du « client »**, en tant que contact professionnel uniquement, est susceptible de recevoir nos lettres d'informations professionnelles. Le client peut se désinscrire à tout moment par un simple e-mail ou en cliquant au bas de nos envois sur les liens de désinscription.

Droit applicable :

Les présentes CGV sont régies par le droit français. En cas de litige lors de l'exécution du contrat, et à défaut de solution amiable, lorsque le litige relève de la compétence du tribunal de commerce, seul le Tribunal de Commerce de Carcassonne est réputé compétent.